



RCS : AGEN

Code greffe : 4701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00673

Numéro SIREN : 795 133 263

Nom ou dénomination : 7eme ART CATERING

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2016 sous le numéro de dépôt 3576

**7^{ème} ART CATERING**

Société par actions simplifiée

Au capital de 5.000 €

Siège : 56, Cours Victor Hugo

47000 AGEN

795 133 263 RCS AGEN

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE A**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2016**

L'AN DEUX MILLE SEIZE et le quatorze septembre, à dix huit heures,

au siège social de la société par actions simplifiée "7^{ème} ART CATERING" sis à 47000 AGEN, 56, Cours Victor Hugo,

Madame Elisabeth PARIS, propriétaire de la totalité des CINQ CENTS actions de DIX Euros chacune composant le capital de la société "7^{ème} ART CATERING",

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR CI-APRES :

ORDRE DU JOUR

- Remplacement de la Présidente.
- Pouvoirs.

PREMIERE DECISION - MODIFICATION DE LA PRESIDENCE

L'associée unique, décide de nommer à compter du même jour, en qualité de nouvelle Présidente de la société, en remplacement de Madame Elisabeth PARIS, démissionnaire :

- Madame Karine BASSALER née LE DUFF, demeurant à 47000 AGEN, 61, Boulevard Carnot

Née à 94 ALFORTVILLE le 26 Mars 1972

De nationalité française

Madame Karine BASSALER ici présente, déclare expressément accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et précise ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité ni interdiction susceptible de faire obstacle à l'exercice d'un tel mandat.

Les conditions de rémunération seront fixées lors d'une prochaine assemblée.

KB

EP

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION - POUVOIRS A DONNER

Tous pouvoirs sont conférés à la société d'avocats LEGIGARONNE, à 47000 AGEN, 9, rue Pontarique, ainsi qu'au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'exécuter l'ensemble des formalités de publicité légales consécutives aux décisions qui précèdent.

Cette décision est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18 Heures 30, et le présent procès-verbal a été signé par la Présidente de séance.

Mme Elisabeth PARIS

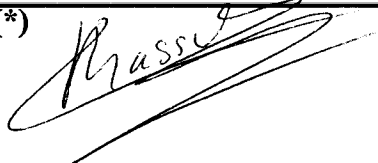


(*) Bon pour acceptation de fonctions

Bon pour acceptation
de fonctions

Mme Karine BASSALER

(*)



Bon pour acceptation
de fonctions.